

**PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 96-93 du 14 Février 1996
portant nomination de Madame BAKINDISSA
TSIKA Joséphine en qualité de Directrice Générale
de l'Intégration de la Femme au Développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution du 15 Mars 1992 ;

Vu le décret n° 82-592 du 18 Juin 1982 fixant les indemnités allouées aux
titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/26 du 13 Janvier 1995 portant nomination des membres du
Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 13 Janvier 1995 portant nomination des Ministres
délégués, membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95/32 du 22 Janvier 1995 portant organisation des intérim des
membres du Gouvernement ;

En Conseil des Ministres ;



DECRETE :

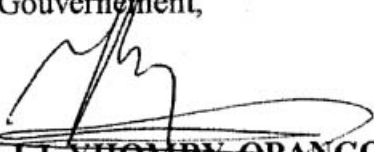
ARTICLE PREMIER : Madame **BAKINDISSA NSIKA Joséphine**, Chargé de recherches de 2^o échelon, est nommée Directrice Générale de l'Intégration de la Femme au Développement au Ministère chargé de l'intégration de la femme au développement.

ARTICLE 2 : Madame **BAKINDISSA NSIKA Joséphine** percevra les indemnités de fonctions et de sujétion prévues par les textes en vigueur.

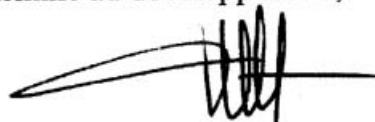
ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera.

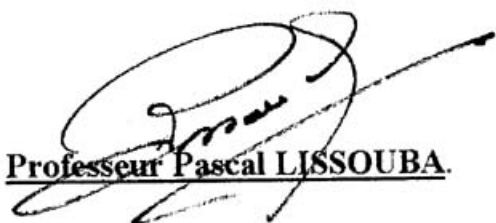
Fait à Brazzaville, le 14 Février 1996

Par le Président de la République,
le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

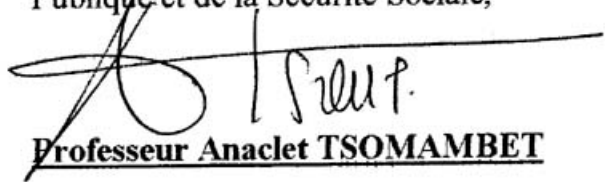

Général J.J. YHOMBY-OPANGO.

Le Ministre chargé de l'intégration de
la femme au développement,


Marie Thérèse AVEMEKA.


Professeur Pascal LISSOUBA.

Le Ministre du Travail, de la Fonction
Publique et de la Sécurité Sociale,


Professeur Anaclet TSOMAMBET

Le Ministre de l'Economie et des
Finances, chargé de la Prospective
et du Plan,


Ngilla MOUNGOUNGA-NKOMBO.